

Mise à jour des mesures sanitaires pour les sports de pagaie

Compte tenu de la reprise épidémique, le gouvernement a annoncé le renforcement des mesures pour lutter contre la propagation de la COVID-19, notamment avec la mise en place d'un pass sanitaire pour accéder à tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes. Dès le 21 juillet 2021, le pass sanitaire est obligatoire.

A partir du 21 juillet 2021 :

Structures concernées par la mise en place du Pass Sanitaire :

Le pass sanitaire doit être mis en place dans les structures déclarées ERP couverts (X) ou de Plein Air (PA) dont la capacité d'accueil est supérieure à 50 personnes.

La présentation d'un pass sanitaire valide est obligatoire pour les personnes majeures. Les salariés, bénévoles et les mineurs ne sont pas soumis par cette mesure.

La mise en place du pass sanitaire dans ce cadre-là, dispense du port du masque mais pas du respect des protocoles sanitaires.

Par conséquent, la majorité des structures associatives et commerciales proposant des activités à la pagaie ne rentrent pas dans ce champ d'application.

Les manifestations concernées par la mise en place du pass sanitaire :

Les manifestations déclarées se déroulant dans l'espace public sont soumises à cette obligation à partir de 50 participants par épreuve.

La présentation d'un pass sanitaire valide est obligatoire pour les personnes majeures. Les salariés, bénévoles et les mineurs ne sont pas soumis par cette mesure.

La mise en place du pass sanitaire dispense du port du masque mais pas du respect des protocoles sanitaires.

Par conséquent, la majorité des activités proposées en structures associatives ou commerciales ne rentrent pas dans ce champ d'application.

Evolutions des mesures (potentiellement à compter du 1er aout 2021) :

A ce jour, les textes juridiques permettant la mise en œuvre des autres mesures annoncées par le Président de la République ne sont toujours pas adoptés. Par conséquent, les dispositions sanitaires évoquées ci-dessus peuvent évoluer dans les prochains jours. La fédération vous informera de ces évolutions au plus vite.

Retrouvez ces dispositions en cliquant ici

Le service accompagnement du réseau reste à votre disposition.

Jean ZOUNGRANA,

Président FFCK et Sports de Pagaie